



BILAN DES | 2019 & ÉMISSIONS | 2020

REVUE D'ALLOCATION BUDGÉTAIRE & ANALYSE D'IMPACT

INTRODUCTION	3
ÉVÉNEMENTS RÉCENTS	5
LE FINANCEMENT DURABLE EN WALLONIE	6
Dates clés	7
Utilisation des fonds	9
HISTORIQUE DES ÉMISSIONS DURABLES	12
Synthèse des allocations budgétaires 2019 & 2020	13
Synthèse des trois obligations émises en 2019-2020	14
Fonds levés en 2023 – Nouvelles levées de fonds thématiques	15
Émission sociale de février 2023	15
Chiffres indicatifs de l'émission sociale 2023	15
Caractéristiques de l'émission sociale 2023	16
Émission verte de juin 2023	17
Chiffres indicatifs de l'émission verte 2023	17
Caractéristiques de l'émission verte 2023	18
LA WALLONIE ET L'AGENDA 2030	19
Les engagements du SPW en matière de Responsabilité Sociétale	20
Une stratégie au service des Objectifs de développement durable	21
Une stratégie par et pour les acteurs wallons	21
Recensement des plans et stratégies wallons aux ODDs	22
Des objectifs chiffrés pour chaque ODD	22
Progrès de la Wallonie vers les ODD	24
COMMENT LES ÉMISSIONS DURABLES DE LA WALLONIE PARTICIPENT AU DÉVELOPPEMENT DES INDICATEURS DE SUIVI DES ODD	27
Type d'indicateurs pour analyser l'impact des projets	28
FICHES PROJET PAR CATÉGORIE ÉLIGIBLE	33
ANNEXES	41
Annexe I : Notice méthodologique	42
Annexe II : Bibliographie	44

01 INTRODUCTION

Dans sa [Déclaration de politique régionale 2019-2024](#), le Gouvernement wallon s'est engagé à rendre le développement de la Wallonie plus durable. Dans ce contexte, la Wallonie a élaboré en 2022 une [troisième stratégie wallonne de développement durable](#) (SWDD) qui entend contribuer à la mise en œuvre du programme mondial de développement durable à l'horizon 2030 (Programme 2030) et de ses 17 Objectifs de développement durable (ODD).

En cohérence avec cette stratégie, la Wallonie s'est dotée, en avril 2019, d'un cadre de référence permettant l'émission d'obligations type vert, social ou durable¹. Ce dernier document qui est aligné avec les principes de l'International Capital Market Association (ICMA)², a été actualisé et revu par l'opinion de partie tierce VIGEO EIRIS (Second Party Opinion)³. Les émissions obligataires de type vert, social

ou durable visent spécifiquement à assurer le financement d'un certain nombre de dépenses environnementales et sociales de la région. Ces dépenses sont caractérisées par :

- la sélection méticuleuse des dépenses couvertes, dans les domaines relevant des compétences de la Wallonie ;
- la traçabilité budgétaire des fonds alloués à l'aide d'un rapport d'allocation des budgets ;
- la mesure des bénéfices produits par ces dépenses en termes d'impacts environnementaux et sociaux à l'aide d'un rapport d'impact.

La Wallonie souhaite participer activement au marché de la finance durable. Ainsi la région a réalisé trois émissions obligataires durables ou sociale en deux ans, respectivement avril 2019, avril 2020 et mai 2020, pour un montant total de 2 700 millions d'euros. En accord avec

les engagements pris dans son cadre de référence, la région rapporte annuellement sur l'allocation ainsi que l'impact des fonds levés :

- Le [premier rapport](#) a été publié en septembre 2020 et concerne l'allocation des fonds et l'analyse d'impact de l'obligation durable inaugurale de la Wallonie émise en avril 2019 ;
- Le [second rapport](#) a été publié en septembre 2021 et concerne les allocations de fonds et l'analyse d'impact des obligations émises en 2020, à savoir la deuxième obligation durable (avril 2020) et l'obligation sociale inaugurale (mai 2020).
- Le [troisième rapport](#) a été publié en septembre 2022 et concerne une revue d'allocation budgétaire et analyse d'impact des émissions durables et sociale émises en 2019 et 2020.

(1) Lien vers le Framework disponible : [ici](#)

(2) ICMA Sustainability Bond Guidelines ([SBG 2021 version](#)), Green Bond Principles ([GBP 2021 version](#)) and Social Bond Principles ([SBP 2021 version](#))

(3) Lien vers l'opinion de tierce partie disponible : [ici](#)

01 INTRODUCTION | SUITE

Dans la mesure où les fonds des émissions 2019 et 2020 ont été entièrement alloués, la quatrième version de ce rapport se veut différente des versions antérieures. Elle reprend :

- une présentation consolidée des trois émissions réalisées sur la période 2019 – 2020 ;
- une présentation succincte de la nouvelle stratégie long terme de la Wallonie (la 3ème SWDD) ;
- une présentation du nouvel engagement **d'élargir les futurs reportings d'impact avec la description des indicateurs cibles des ODD et l'analyse de leurs tendances (progrès ou éloignement modéré ou significatif vers l'ODD)**.
- un état des lieux des émissions réalisées en 2023, la première en double tranche en format social et la seconde en format vert, ainsi qu'une allocation théorique des fonds levés.

La Wallonie souhaite atténuer les effets de la crise sanitaire et des inondations de juillet 2021. L'intégration des enseignements tirés de cette période et la mise en place de mesures et de plans pour relever les défis structurels de la région reste depuis lors bien ancrées dans les ambitions de la Région.

Cette ambition sera fonction de l'évolution de ses plans d'investissement dans ses missions prioritaires telles que l'emploi, la protection sociale, la santé, le logement, la mobilité durable, l'énergie, la lutte contre le changement climatique et la protection de l'environnement. Les investissements écologiques et sociaux restent donc au cœur des compétences de la région. Compte tenu du succès des trois premières émissions durables et sociales, la Wallonie a émis deux nouvelles obligations sociales et une verte inaugurale. Elle réitère ainsi sa volonté d'être un émetteur récurrent.

Au travers de ce rapport, la Wallonie poursuit ainsi sa démarche d'information de manière transparente auprès des investisseurs institutionnels qui lui font confiance, ainsi que toutes les parties prenantes. Elle s'est engagée vis-à-vis des investisseurs à être présente de manière régulière sur le marché obligataire et renouvelle son engagement à émettre à l'avenir des obligations durables, sociales ou environnementales, en fonction des besoins prioritaires qui traduiront les décisions du Gouvernement wallon.

02 ÉVÉNEMENTS RÉCENTS

En février 2023, la Wallonie est venue sur les marchés avec sa seconde émission en format social. Cette nouvelle obligation marque le retour de la Région Wallonne sur les marchés obligataires en format thématique en deux tranches à 10 et 20 ans pour respectivement 1.000 millions € et 500 millions €. La Wallonie a privilégié un format social, principalement dédié à la construction d'hôpitaux, à la formation, à l'hébergement des personnes âgées, aux allocations familiales et à la rénovation de l'hébergement des personnes handicapées. La prise en charge

des personnes âgées, l'adaptabilité des institutions d'hébergement et la formation des jeunes sont des mesures clés qui seront également incluses dans les dépenses éligibles. Les bénéficiaires de l'affectation des fonds seront donc principalement les seniors de plus de 65 ans domiciliés en région wallonne et de nationalité belge, les citoyens belges en situation de handicap, les patients nécessitant une hospitalisation, les familles vulnérables et les chômeurs inscrits comme demandeurs d'emploi, sans distinction d'âge ou de sexe.

En juin 2023, la première émission en format entièrement vert a été émise pour un montant total de 700 millions € à 15 ans. L'efficacité énergétique & bâtiments à faible émission de carbone ainsi que la mobilité durable seront les principales catégories financées au travers de cette nouvelle obligation. Les fonds seront alloués au financement des projets 2023 et au refinancement des projets 2022. Plus de 90% de cette émission devrait être allouée aux dépenses d'investissements.



03 LE FINANCEMENT DURABLE EN WALLONIE



Dates clés

Juillet 2016

Adoption de la 2^{ème} Stratégie wallonne de développement durable à travers laquelle le Gouvernement wallon s'engage à mettre en œuvre les 17 Objectifs de développement durable

Avril 2018

Vigeo octroie le score de 55/100 à la Wallonie, la plaçant au 4^{ème} rang (sur 30) parmi les autorités locales à l'échelle européenne sur les critères environnementaux, des ressources humaines, des droits de l'homme et de la gouvernance.

Décembre 2019

Publication du 1^{er} rapport de responsabilité sociétale du SPWa

Avril 2020

Émission de la seconde obligation à caractère durable de la Wallonie

Septembre 2020

Publication du 1^{er} rapport d'allocation et du rapport d'impact pour l'émission durable 2019

voir page suivante

Avril 2017

Adoption du 1^{er} rapport de mise en œuvre en Wallonie des Objectifs de développement durable

Avril 2019

Publication du cadre de référence (Framework) dans le contexte de l'émission durable inaugurale wallonne, validé par l'opinion indépendante (Second Party Opinion) émise par Vigeo Eiris

Émission de l'obligation inaugurale à caractère durable de la Wallonie

Mars 2020

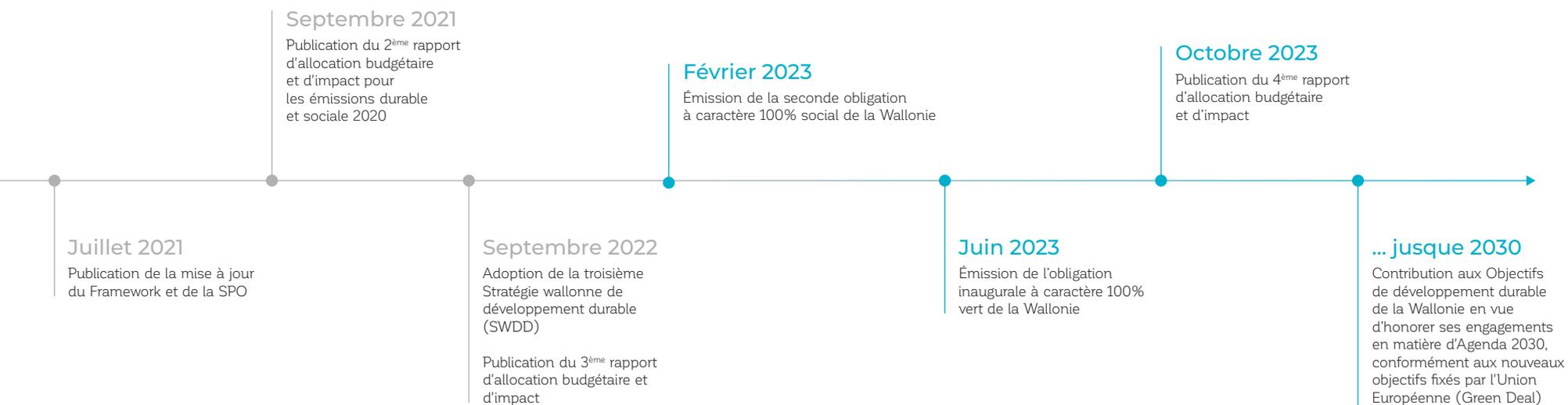
Adoption du 2^{ème} rapport de mise en œuvre en Wallonie des Objectifs de développement durable

Mai 2020

Émission de l'obligation inaugurale à caractère 100% social de la Wallonie



Dates clés





Utilisation des fonds

Pour recourir aux emprunts obligataires durables, environnementaux ou sociaux, la Wallonie s'est dotée d'un cadre de référence, appelé « Framework », qui définit les catégories de dépenses environnementales et sociales éligibles à ce type d'emprunts.

Le Framework initial a été défini au premier trimestre 2019 pour encadrer l'obligation durable inaugurale émise le 25 avril 2019. Depuis lors, le Comité Obligataire Durable a décidé de procéder à une première mise à jour du Framework pour encadrer les nouvelles émissions de la Wallonie à partir de juillet 2021.

Cette mise à jour s'aligne sur les principes de l'ICMA revus en juin 2021 (GBP – SBP – SBG) et poursuit un double objectif :

- Adaptation des catégories vertes **pour intégrer progressivement les recommandations européennes** définies dans la Taxonomie et dans les Green Bond Standards, se traduisant par des ajustements mineurs dans les catégories existantes et l'introduction d'une nouvelle catégorie de dépenses en matière d'Economie Circulaire.
- Adaptation des catégories sociales pour rendre éligibles **des dépenses exceptionnelles liées à la crise de la Covid-19 et qui avaient notamment justifié** l'émission en mai 2020 de la première obligation sociale wallonne.

Cette mise à jour intègre une description des types de dépenses couvertes, ainsi que la définition des populations cibles, des indicateurs de réalisation, de résultat et d'impact mesurés et documentés dans le rapport annuel.

SIX CATÉGORIES VERTES ÉLIGIBLES

CATÉGORIES ÉLIGIBLES	TYPES DE DÉPENSES
 Énergies renouvelables	Production et/ou utilisation de l'énergie
 Efficacité énergétique & bâtiments à faible émission de carbone	Efficacité énergétique des habitations publiques et privées Efficacité énergétique des infrastructures publiques et privées
 Mobilité durable	Infrastructures de transport public & de multimodalité Infrastructures de transport de marchandises Mobilité douce
 Économie circulaire	Optimisation des chaînes de valeur Gestion des déchets
 Alimentation durable	Production alimentaire
 Protection des ressources, territoire & biodiversité	Gestion durable de l'eau Conservation du territoire et de la biodiversité Adaptation aux changements climatiques

QUATRE

CATÉGORIES

SOCIALES

ÉLIGIBLES

CATÉGORIES ÉLIGIBLES	TYPES DE DÉPENSES
 Éducation & Promotion de l'Emploi	<p>Programmes d'éducation et de formation professionnelle Populations cibles : <i>demandeurs d'emploi - jeunes</i></p> <hr/> <p>Programmes et initiatives dédiés à la promotion et la création d'emplois et aux opportunités d'entrée sur le marché de l'emploi Populations cibles : <i>demandeurs d'emploi, chômeurs de longue durée</i></p>
 Insertion socio-économique & autonomisation	<p>Intégration sociale - Lutte contre la pauvreté et l'exclusion, réduction des inégalités. Populations cibles : <i>personnes à faibles revenus, personnes endettées, personnes âgées, jeunes, sans-abri, personnes handicapées, familles monoparentales</i></p> <hr/> <p>Mesures exceptionnelles de lutte contre la pandémie Covid-19 Populations cibles : <i>PME et indépendants impactés dans leurs activités professionnelles par les mesures de confinement imposées en Belgique</i></p>
 Accès au logement	<p>Augmentation de l'offre publique de logement social Populations cibles : <i>personnes à faibles revenus, familles nombreuses</i></p> <hr/> <p>Aide à l'accès au logement Populations cibles : <i>personnes à faibles revenus, familles nombreuses</i></p> <hr/> <p>Aide à la rénovation des logements Populations cibles : <i>personnes à faibles revenus, familles nombreuses</i></p>
 Accès aux infrastructures de base & aux services essentiels	<p>Accès aux infrastructures de base (eau – énergie – transport – financement) Populations cibles : <i>personnes fragilisées ou à revenus précaires, personnes porteuses de handicap</i></p> <hr/> <p>Accès aux services publics essentiels – y inclus services de santé et de soin Populations cibles : <i>tous citoyens wallons, personnes âgées, personnes porteuses de handicaps</i></p> <hr/> <p>Mesures exceptionnelles de lutte contre la pandémie de la Covid-19 Populations cibles : <i>tous citoyens en Wallonie, personnes handicapées, personnes âgées</i></p>



04 HISTORIQUE DES ÉMISSIONS DURABLES

Synthèse des allocations budgétaires 2019 & 2020

CATÉGORIES DE DÉPENSES	ÉMISSION DURABLE 2019	ÉMISSION DURABLE 2020	ÉMISSION SOCIALE 2020	TOTAL 2019-2020
CATÉGORIES ENVIRONNEMENTALES				
 ÉNERGIES RENOUVELABLES	2,7			2,7
 EFFICACITÉ ÉNERGETIQUE & BATIMENTS À FAIBLE ÉMISSION DE CARBONE	180,5	97,4		277,9
 MOBILITÉ DURABLE	121,4	176,6		298,0
 ECONOMIE CIRCULAIRE				
 ALIMENTATION DURABLE				
 PROTECTION DES RESSOURCES, TERRITOIRE & BIODIVERSITÉ	26,9	64,0		90,9
CATÉGORIES SOCIALES				
 ÉDUCATION & PROMOTION DE L'EMPLOI	273,0	217,3		490,3
 INSERTION SOCIO-ECONOMIQUE ET AUTONOMISATION			727,0	727,0
 ACCÈS AU LOGEMENT	383,4	144,7		528,1
 ACCÈS AUX INFRASTRUCTURES DE BASE ET AUX SERVICES ESSENTIELS	12,2		273,0	285,2
TOTAUX	1.000	700	1.000	2.700

Pour plus de détail et d'informations sur les fonds levés lors des trois émissions synthétisées ci-dessus, vous pouvez vous référer au rapports publiés les années précédentes. Ceux-ci sont disponibles sur le [site internet](#).

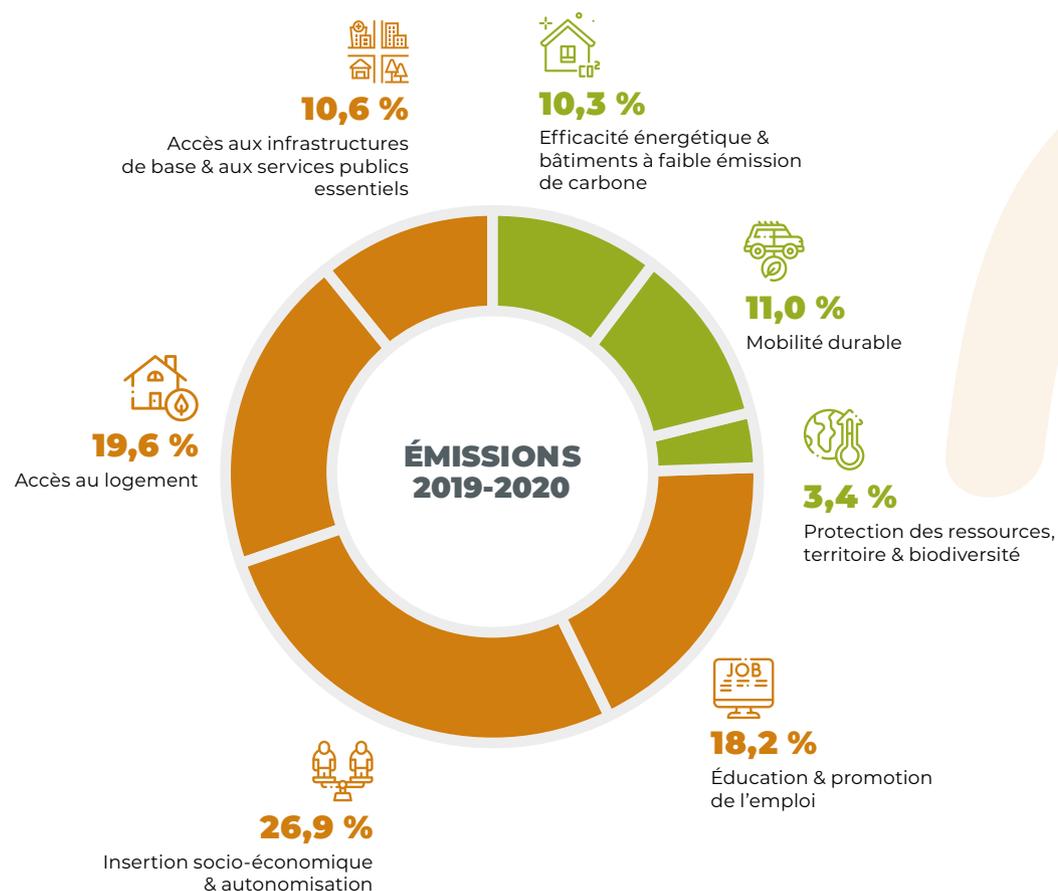
Synthèse des trois obligations émises en 2019-2020

Les plans de financement durable de la Wallonie sont directement corrélés aux Objectifs de Développement Durable, tant dans le domaine social que dans le domaine environnemental.

Lors de l'émission inaugurale durable et de la seconde, la Région wallonne a mis en avant tant des projets sociaux que des projets environnementaux. Avec l'apparition de la pandémie de Covid-19, l'accent s'est naturellement porté sur les projets sociaux et en particulier sur les soins de santé.

Cet évènement explique les allocations de fonds réalisées au travers des trois premières obligations durables et sociales émises par la Wallonie en 2019 et 2020. Les fonds levés sur cette période ont été alloués à concurrence d'un peu plus de 75 % aux dépenses de type social. Les autres compétences de la Wallonie ne sont pour autant pas négligées. La Région wallonne investit annuellement dans des thématiques environnementales telles que la **mobilité durable, l'efficacité énergétique, les énergies renouvelables, ainsi que la gestion du territoire et de la biodiversité.**

L'importance relative des dépenses environnementales et sociales est donc amenée à évoluer à l'avenir, en fonction des priorités fixées par la Wallonie et des actions menées par le Gouvernement régional.



FONDS LEVÉS EN 2023 – Nouvelles levées de fonds thématiques

En 2023, la Wallonie a émis deux nouvelles obligations thématiques, une obligation de type social en double tranche ainsi qu'une obligation inaugurale verte. Les dépenses de type environnemental et de type social retenues pour l'allocation des fonds de ces nouvelles obligations sont en lien direct avec les grands domaines de compétence de la Wallonie et les grands chantiers que la Région a décidé de lancer ou de poursuivre pour atteindre ses Objectifs de développement durable.

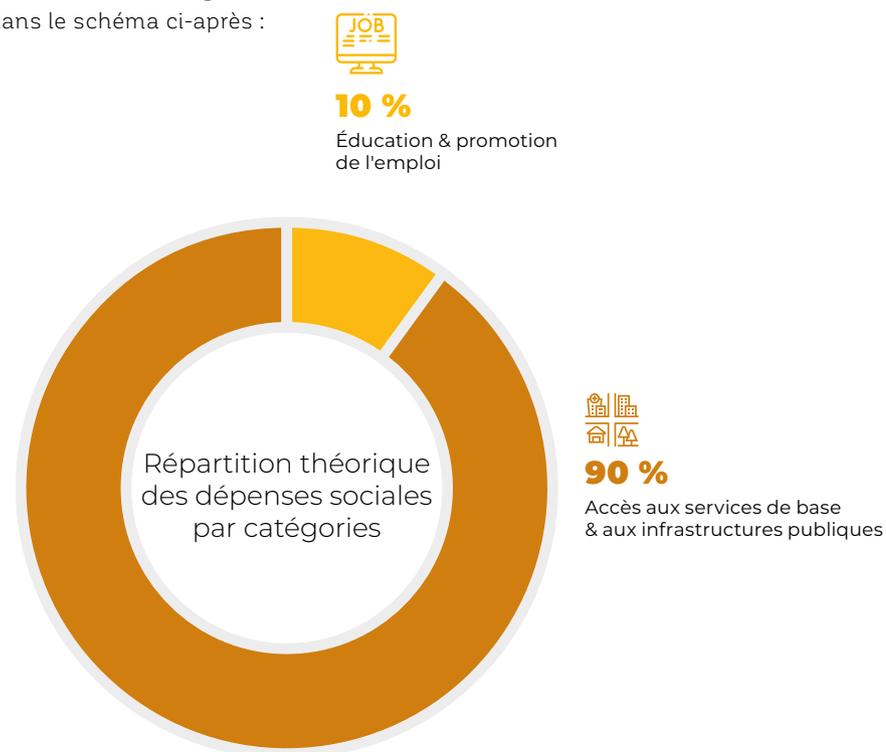
Émission sociale de février 2023

En date du 9 février 2023, la Wallonie a émis sa deuxième obligation à caractère social. L'opération s'est clôturée par une levée de fonds de 1,5 milliard EUR en deux tranches, la première pour 1 milliard EUR et la seconde pour 500 millions EUR, respectivement à 10 ans et l'autre à 20 ans. La Wallonie a fait une entrée marquante sur les marchés financiers dès l'entame de l'année 2023 avec cette double tranche obligataire sociale en euro.

Chiffres de l'émission sociale 2023

Pour l'émission sociale de 2023, l'allocation des fonds concernent des dépenses de type social, à savoir : Les dépenses de type social retenues, se rattachent à deux des quatre catégories de dépenses sociales du Framework

La répartition en % entre les différentes catégories de dépenses est illustrée dans le schéma ci-après :



Caractéristiques de l'émission **sociale** 2023

	OBLIGATION SOCIALE 2033 (10 ANS)	OBLIGATION SOCIALE 2043 (20 ANS)
Format	Obligation de premier rang non garantie et non subordonnée	
Notation	A3, perspective stable (Moody's)	
Montant notionnel	1.000 millions EUR	500 millions EUR
Date de lancement	9 février 2023	9 février 2023
Date de règlement	16 février 2023	16 février 2023
Date d'échéance	22 juin 2033	15 mars 2043
Coupon	3,25%	3,50%
Documentation	Programme EMTN du 20 mai 2022	
Cotation	Euronext Bruxelles	
Droit applicable	Lois belges, en référence au programme EMTN	
Syndicat bancaire	HSBC, KBC, LBBW, Morgan Stanley, Natixis	
Utilisation des fonds	Un montant égal à la valeur nette d'émission sera utilisé pour financer / refinancer, en tout ou en partie, des dépenses existantes ou des dépenses nouvelles de type environnemental et social relevant des 5 catégories suivantes : Efficacité Énergétique, Mobilité Durable, Protection des Ressources, du Territoire, de la Biodiversité et Adaptation aux Changements Climatiques, Formation et Promotion de l'Emploi, Accès au logement.	

Émission verte de juin 2023

En date du 21 juin 2023, la Wallonie a émis une obligation inaugurale 100% verte. L'opération s'est clôturée par une levée de fonds de 700 millions EUR à 15 ans. La Wallonie a fait de cette émission une réussite grâce notamment à la qualité du vivier de dépenses éligibles, attirant de ce fait l'intérêt d'une base d'investisseurs diversifiée et nouvelle.

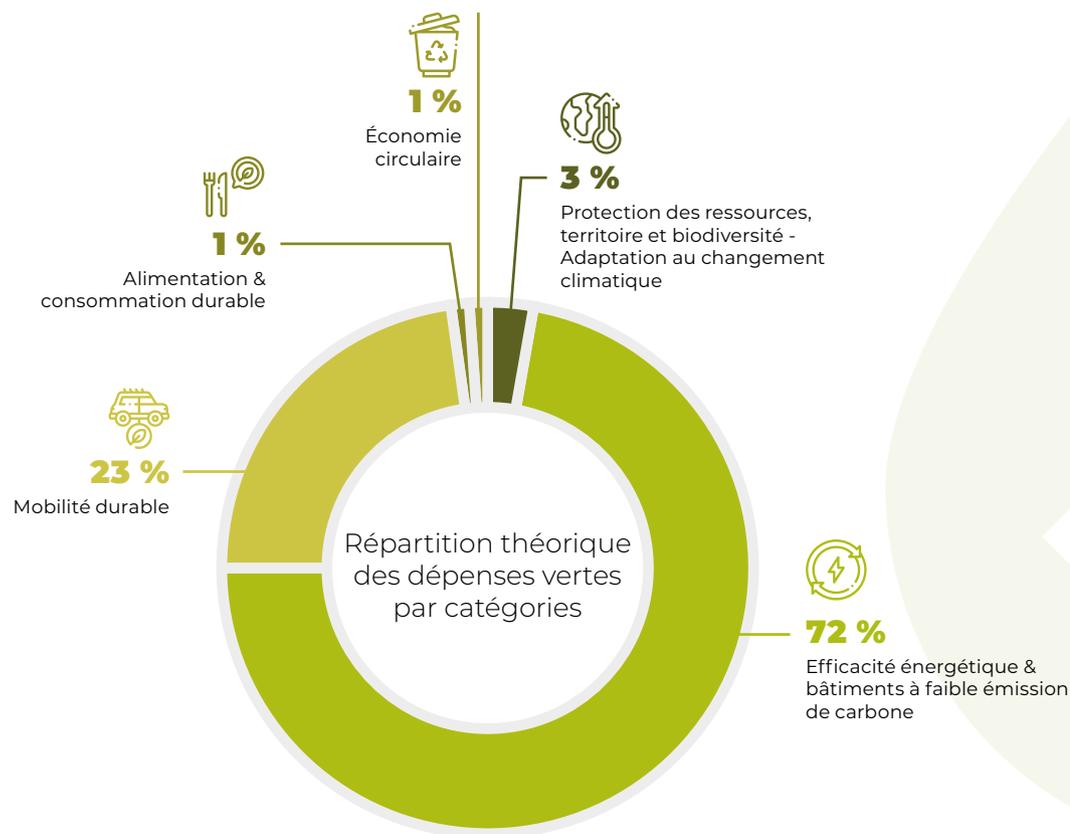
Chiffres indicatifs de l'émission verte 2023

Pour l'émission verte de 2023, l'allocation des fonds concernent exclusivement des dépenses de type environnemental, à savoir :

Les dépenses de type environnemental retenues, se réfèrent à cinq des six catégories de dépenses environnementales du Framework avec une majorité reprises dans deux des six catégories

Pour chaque catégorie ou type de dépenses, les montants éligibles sont identifiables dans les systèmes de gestion budgétaire de la Wallonie.

La répartition en % entre les différentes catégories de dépenses est illustrée dans le schéma ci-après :



Caractéristiques de l'émission **verte** 2023

OBLIGATION VERTE 2039 (15 ANS)	
Format	Obligation de premier rang non garantie et non subordonnée
Notation	A3, perspective stable (Moody's)
Montant notionnel	700 millions EUR
Date de lancement	21 juin 2023
Date de règlement	28 juin 2023
Date d'échéance	22 avril 2039
Coupon	3,75%
Documentation	Programme EMTN du 1 juin 2023
Cotation	Euronext Bruxelles
Droit applicable	Lois belges, en référence au programme EMTN
Syndicat bancaire	HSBC, ING, LBBW, Natixis, NatWest Markets
Utilisation des fonds	Un montant égal à la valeur nette d'émission sera utilisé pour financer / refinancer, en tout ou en partie, des dépenses existantes ou des dépenses nouvelles de type environnemental et social relevant des 5 catégories suivantes : Efficacité Énergétique, Mobilité Durable, Protection des Ressources, du Territoire, de la Biodiversité et Adaptation aux Changements Climatiques, Éducation et Promotion de l'Emploi, Accès au logement.



05 LE DÉVELOPPEMENT DURABLE EN WALLONIE

Les engagements du SPW en matière de Responsabilité Sociétale

Le 14 septembre 2023, le Service public de Wallonie a sorti officiellement son deuxième rapport de responsabilité sociétale.

Ce deuxième rapport couvre la période du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2022. Il présente de manière

transparente les progrès réalisés par le SPW par rapport aux engagements pris dans son 1er Rapport en 2019, ainsi que les principales actions menées pour les respecter.

Mais il va plus loin en formulant six engagements,

déclinés chacun en trois sous-engagements. Pour chacun de ces sous-engagements, le rapport contient des objectifs précis appuyés par des indicateurs et des cibles.

ENGAGEMENTS ET RÉALISATIONS 2020-2022

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

ENGAGEMENT 1

RENFORCER NOTRE RÉSILIENCE

- 1.1. Décider en temps d'incertitude et de crise
- 1.2. Assurer la continuité du service public
- 1.3. Anticiper les risques, les prévenir et/ou s'y adapter



ENGAGEMENT 2

GARANTIR L'ÉCOUTE DES USAGERS

- 2.1. Rendre le service public plus accessible
- 2.2. Simplifier les processus
- 2.3. Satisfaire les publics-cibles



ENGAGEMENT 3

ATTIRER LES TALENTS ET VALORISER NOS AGENTS

- 3.1. Renforcer l'attractivité du SPW
- 3.2. Veiller au bien-être des agents
- 3.3. Encourager et accompagner un management soutenant et bienveillant



ENGAGEMENT 4

PRATIQUER LA SOBRIÉTÉ POUR UNE TRANSITION DURABLE

- 4.1. Rationaliser le parc immobilier du SPW et améliorer ses performances énergétiques
- 4.2. Promouvoir la mobilité raisonnée auprès des agents
- 4.3. Intensifier l'approche d'économie circulaire dans la gestion interne du SPW



ENGAGEMENT 5

FAVORISER LA COLLABORATION

- 5.1. Encourager la transversalité au sein de l'administration régionale
- 5.2. Développer des partenariats inclusifs et engager le dialogue avec les citoyen.ne.s
- 5.3. Mieux représenter la Wallonie aux niveaux supra-régionaux



ENGAGEMENT 6

PROMOUVOIR LES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

- 6.1. Utiliser le levier de la commande publique responsable
- 6.2. Renforcer les capacités et engagements RSE de l'ensemble des acteurs wallons
- 6.3. Rendre compte des efforts de tous les acteurs wallons dans l'atteinte des ODD



SATISFACTION DES USAGERS

- ▶ Citoyens
- ▶ Pouvoirs locaux
- ▶ Non marchand
- ▶ Entreprises
- ▶ Gouvernement wallon

Ces engagements structurent donc la stratégie de responsabilité sociétale du SPW depuis 2019 et permettent de répondre aux attentes exprimées par les parties prenantes. La nouveauté de cet exercice consiste dans la promesse faite aux parties prenantes d'un rendez-vous annuel destiné à analyser collectivement les progrès du SPW concernant ces six engagements. Pour plus d'informations, le deuxième rapport de responsabilité sociétale est disponible [ici](#).

Une stratégie au service des Objectifs de développement durable

Le 27 juin 2013, la Wallonie s'est dotée d'un décret relatif à la stratégie wallonne de développement durable. Ce décret définit le concept de stratégie de développement durable comme : « un document d'orientation et d'actions visant à encourager à l'initiative et à la cohérence en matière de développement durable dans les politiques publiques de la Région wallonne, (...) ». Il prévoit aussi que chaque nouveau Gouvernement wallon élabore sa propre stratégie, fixant ainsi ses priorités en matière de développement durable. Chaque stratégie wallonne de développement durable, en particulier son plan d'actions, a donc une durée de vie parallèle à la législature et doit faire l'objet d'un suivi bisannuel. Elle intègre toutefois une vision à long terme et la poursuite des objectifs à l'horizon 2030.

En vertu de ce décret, la Wallonie a adopté le 7 juillet 2016 la [deuxième Stratégie wallonne de développement durable \(SWDD\)](#), qui s'inscrit dans la mise en œuvre des Objectifs de développement durable et contient un plan d'actions ciblé sur le changement des modes de consommation et de production, en particulier dans le domaine de l'alimentation, de l'énergie et des ressources naturelles.

En septembre 2022, la [3^{ème} stratégie wallonne de développement durable](#) fut adoptée, prenant appui sur le Partenariat wallon pour le développement durable. Cette stratégie engage l'ensemble du Gouvernement wallon à accélérer la mise en œuvre du Programme mondial de développement durable à l'horizon 2030

et ses 17 objectifs de développement durable (ODD) en Wallonie.

Parmi les actions de la 3^{ème} SWDD, la Wallonie un suivi des progrès de **la Région vers l'atteinte des 17 ODD au moyen d'indicateurs de suivi**. Deux exercices avaient déjà été menés, l'un en 2017 et l'autre en 2020. Depuis lors, un troisième bilan des progrès⁴ a été réalisé. Il paraît en 2023, un an après l'adoption de la troisième stratégie wallonne de développement durable et à mi-parcours du Programme 2030 des Nations unies.

Une stratégie par et pour les acteurs wallons

Cette 3^{ème} stratégie entend amplifier la mise en œuvre des ODD en Wallonie en mobilisant la contribution des pouvoirs publics et celle de l'ensemble des acteurs wallons pour l'atteinte de ces objectifs à l'horizon 2030.

Pour ce faire, la Wallonie s'est dotée, en 2021, du **Partenariat wallon pour le développement durable**, organe de dialogue multi-acteurs rassemblant 25 représentants d'organisations, qui ont participé à l'élaboration des actions de la 3^{ème} SWDD.

Le Partenariat wallon pour le développement durable assume plusieurs missions :

- Contribuer à la préparation du plan d'actions de la SWDD ;
- Relayer les objectifs et actions de la SWDD au sein des différents groupes d'acteurs identifiés afin de les mobiliser ;
- Suivre la mise en œuvre du plan d'actions de la SWDD

- Participer et réagir aux Bilans des progrès de la Wallonie vers les 17 ODD ;
- Préparer la co-construction de la vision de long terme.

En résumé, pour accélérer la transition vers un développement durable et se donner les moyens de contribuer à l'atteinte des 17 ODD, la 3^{ème} SWDD entend renforcer les instruments stratégiques existants en :

- donnant une **vision globale des cibles** (objectifs chiffrés) dont se dote la Wallonie pour atteindre les ODD en 2030 ;
- cartographiant les principaux **instruments stratégiques** (stratégies et plans) wallons au service de ces 17 ODD ;
- développant une **approche par acteurs** pour les inciter à adopter une démarche de développement durable à leur niveau dans leurs champs d'activité, en faisant du Programme 2030 le référentiel privilégié ;
- embrassant **différentes échelles de pouvoir**, de l'infrarégional au suprarégional (niveaux national, européen et international), de façon à travailler sur l'ancrage dans les territoires et sur la cohérence verticale des politiques.

De par la **vision et les actions transversales** qu'elle propose, cette stratégie se veut résolument tournée vers l'avenir mais bien ancrée dans le présent, s'adressant à l'ensemble des acteurs wallons, pour que les ODD soient une réalité à chaque niveau du territoire, en ne laissant personne de côté. C'est en tous cas l'engagement du Gouvernement wallon en portant collectivement cette stratégie.

(4) [SPW - Rapport indicateurs ODD 2023-DEF.pdf \(wallonie.be\)](#)

Recensement des plans et stratégies wallons aux ODDs

La Wallonie souhaite présenter une vue globale des stratégies et plans wallons en vigueur ou en préparation et de leur contribution respective aux ODD. Lors de la constitution de la 3ème SWDD, la région recensait 142 cadres stratégiques, plans et programmations. Une **sélection** de 44 stratégies et plans⁵ les plus structurants a été effectuée en pointant leur contribution aux ODD, de manière principale ou secondaire.

Des objectifs chiffrés pour chaque ODD

Les 169 cibles relatives aux 17 ODD, définies au niveau des Nations unies, concernent l'ensemble des Etats et ne sont donc pas spécifiques à un pays ou une région. Un travail de « traduction » de ces cibles fut donc nécessaire pour que les Etats et régions

puissent s'approprier ces cibles et les appliquer dans leur contexte spécifique. Pour que ces cibles soient **concrètes et mesurables** et engagent ainsi davantage les pouvoirs publics, il est recommandé que ces cibles soient déclinées en objectifs chiffrés établis à un horizon temporel précis, en l'occurrence 2030.

C'est pourquoi, la Direction du Développement durable du SPW, en collaboration avec l'Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique (IWEPS), a mandaté l'Institut de Conseil et d'Etudes en Développement Durable (ICEDD) pour mener une étude. Cette étude vise à proposer des objectifs chiffrés relatifs aux ODD, pour les cibles qui ressortent des compétences de la Wallonie et qui sont considérées comme prioritaires pour la Région.

Une proposition de **89 objectifs chiffrés** relatifs à **61 cibles considérées comme prioritaires** pour la Wallonie a pu en découler. Ces objectifs sont associés à

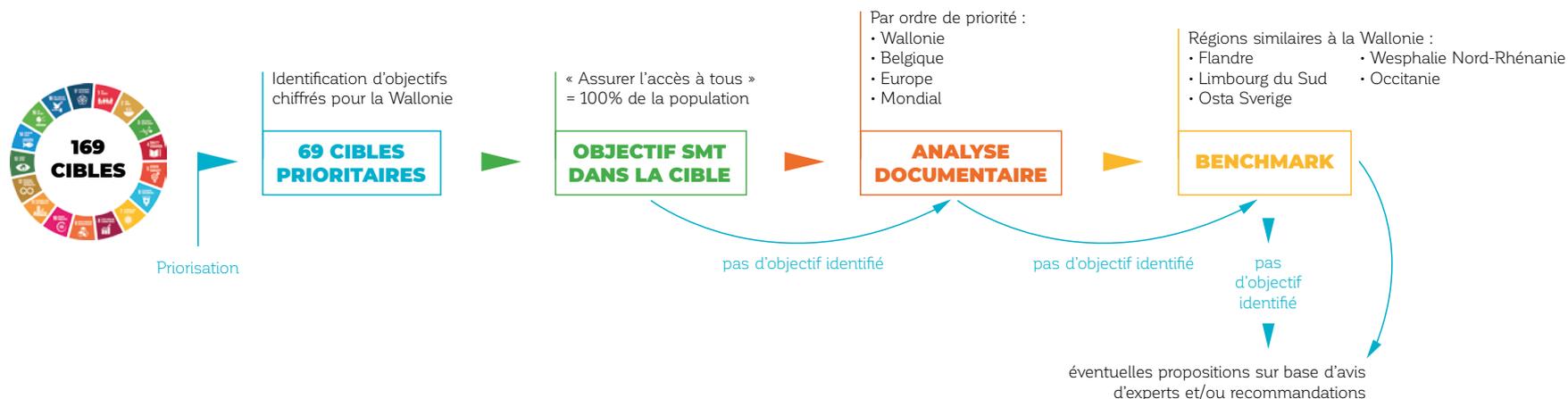
des indicateurs afin de pouvoir suivre leur évolution dans le temps de manière régulière.

Les objectifs chiffrés établis pour la Wallonie sont issus de **différentes sources** :

- soit, ils sont directement repris de l'intitulé de la cible définie au niveau des Nations Unies, celle-ci étant spécifique, mesurable et temporellement définie (4 objectifs) ;
- soit, ils reprennent des objectifs chiffrés déjà définis dans des engagements internationaux ou nationaux, dans la Déclaration de politique régionale 2019-2024 ou dans des stratégies et plans wallons (64 objectifs);
- soit, ils résultent de propositions de l'ICEDD, suite à un travail de benchmarking dans des régions similaires à la Wallonie ou de consultations d'experts au sein des administrations publiques wallonnes (21 objectifs).

(5) Cette sélection, retenant 44 instruments, s'est effectuée sur base de la mention des documents qualifiés de « plans », « stratégies », « programmations » dans les exposés budgétaires 2021 et 2022 (budgets des recettes et des dépenses de la Région) au Parlement wallon, en excluant toutefois les instruments purement financiers. Pour les plans qui sont renouvelés, c'est la version du plan la plus récente qui est retenue

Schéma 1 : méthodologie adoptée par l'ICEDD pour définir les objectifs chiffrés pour la Wallonie



Ces objectifs ont été adoptés par le Gouvernement wallon dans la 3^{ème} SWDD. Ils fixent ainsi un cap clair à la Wallonie à moyen terme (2030) et dotent la Région d'une feuille de route pour la mise en œuvre des ODD dans l'ensemble de ses compétences. Le tableau de synthèse des objectifs et indicateurs de suivi est disponible [ici](#).

Des actions transversales au service des ODD. Afin d'articuler les actions de la Wallonie dans un contexte plus large et étant donné les interactions entre les niveaux de pouvoir, cette 3^{ème} SWDD accorde une importance spécifique à la **cohérence verticale** de son intervention en matière de développement durable. Elle vise autant les échelons sous-régionaux, dont les leviers en matière de développement durable sont nombreux, que le rôle de la Wallonie dans la conception et la mise en œuvre de politiques à l'échelle suprarégionale.

Ces actions transversales sont réparties en **six catégories** :



ANTICIPER



METTRE EN COHÉRENCE



PARTICIPER



FORMER ET SENSIBILISER



FINANCER



MESURER

Le plan d'action exhaustif est disponible [ici](#).

Progrès de la Wallonie vers les ODD

Des bilans réguliers des progrès de la Wallonie vers les ODD

Le premier rapport de mise en œuvre des ODD en Wallonie a été adopté par le Gouvernement wallon le 20 avril 2017 et décrivait la situation de départ de la Wallonie sur le chemin à parcourir pour atteindre les ODD, au moyen de 70 indicateurs de suivi. Ce premier rapport a contribué à la préparation de l'examen national volontaire de la Belgique lors du Forum politique de Haut Niveau de juillet 2017, un exercice auquel chaque pays est invité à participer pour rendre compte des progrès réalisés dans la mise en œuvre du Programme 2030.

En mars 2020, un deuxième bilan actualisé des progrès⁶ de la Wallonie vers les 17 ODD a été adopté par le Gouvernement wallon. Cette actualisation comportait une mise à jour des 70 indicateurs avec les dernières données disponibles, ainsi que l'ajout de 10 nouveaux indicateurs pertinents, soit un total de 80 indicateurs, répartis selon les ODD.

À présent, un an après l'adoption de la 3^{ème} SWDD, le troisième bilan des progrès de la Wallonie vers les Objectifs de développement est publié, et ce, à mi-parcours du Programme 2030 des Nations unies⁷. Si la 3^{ème} SWDD comptait 91 indicateurs de suivi, ce troisième rapport se base sur un tableau de bord mis à jour et toujours plus complet comportant 113 indicateurs.

Parmi les 113 indicateurs composant le tableau de bord présenté dans ce bilan :

- **74 sont rattachés à un objectif chiffré (valeur-cible)** faisant partie des 89 objectifs chiffrés wallons à l'horizon 2030 rassemblés au sein de la troisième stratégie wallonne de développement durable ;
- **42 sont communs ou très proches des indicateurs de la liste nationale belge⁸ ;**
- **34 sont communs ou très proches des indicateurs de la liste Eurostat⁹.**

Chaque indicateur fait d'ailleurs l'objet d'une fiche détaillée, en annexe du rapport, comprenant la description complète de l'indicateur et de ses données ainsi que son évolution sur la période observée.

(6) Service public de Wallonie, IWEPS, 2020, *Où en est la Wallonie par rapport aux Objectifs de développement durable, Bilan des progrès*, Namur.

(7) Le 25 septembre 2015, les Chefs d'État et de Gouvernement ont adopté au niveau des Nations unies le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (ou « Programme 2030 »), intitulé Transformer notre monde. Ce programme comprend un ensemble de 17 objectifs et 169 cibles qui traduisent les priorités en matière de développement durable à l'échelle mondiale. Tous les pays du monde se sont engagés à les atteindre d'ici 2030.

(8) [Liste nationale belge](#)

(9) [Liste Eurostat](#)

Méthode d'évaluation

Au niveau de la méthode d'évaluation des indicateurs, il existe deux manières de calculer l'évolution des indicateurs, selon que ces derniers sont liés ou non à un objectif chiffré (valeur-cible). Par souci d'harmonisation avec les travaux européens, le choix s'est porté sur la méthode d'évaluation d'Eurostat¹⁰, décrite ci-dessous.

INDICATEURS SANS VALEUR-CIBLE

Lorsque l'indicateur n'est pas associé à un objectif chiffré, la question qui se pose pour son évaluation est : l'indicateur évolue-t-il dans la bonne direction, c'est-à-dire dans la direction souhaitée par l'ODD et ses sous-objectifs (cibles) ?

Pour mesurer le progrès des indicateurs non rattachés à un objectif chiffré, le taux de croissance annuel moyen est calculé et les taux suivants sont utilisés pour établir le progrès de l'indicateur :

TAUX DE CROISSANCE ANNUEL MOYEN, EN FONCTION DE LA DIRECTION SOUHAITÉE DE L'INDICATEUR	ÉVOLUTION	
≥1%	Progrès significatif vers l'ODD	↑
< 1% et ≥0%	Progrès modéré vers l'ODD	↗
< 0% et ≥ -1%	Éloignement modéré par rapport à l'ODD	↘
< -1%	Éloignement significatif par rapport à l'ODD	↓

L'évolution est non calculable en cas de marge d'erreur au niveau des valeurs de l'indicateur (données issues de l'enquête SILC), quand seulement une ou deux valeur(s) sont disponibles ou lorsque les dernières données sont trop anciennes.

INDICATEURS AVEC VALEUR-CIBLE

Lorsque l'indicateur est associé à un objectif chiffré (valeur-cible à atteindre en 2030), l'évaluation de l'indicateur répond à la question : l'évolution attendue de l'indicateur permet-elle d'atteindre cet objectif en 2030 ?

Pour les indicateurs associés à un objectif chiffré, le taux de croissance annuel moyen est comparé au **taux d'évolution théorique qui est requis pour atteindre la valeur-cible en 2030.**

Les taux suivants sont utilisés pour établir le progrès de l'indicateur :

RATIO ENTRE LE TAUX DE CROISSANCE ACTUEL ET LE TAUX DE CROISSANCE REQUIS POUR ATTEINDRE LA VALEUR-CIBLE	ÉVOLUTION	
≥95%	Progrès significatif vers l'objectif chiffré wallon	↑
< 95% et ≥60%	Progrès modéré vers l'objectif chiffré wallon	↗
< 60% et ≥ 0%	Éloignement modéré par rapport à l'objectif chiffré wallon	↘
<0%	Éloignement significatif par rapport à l'objectif chiffré wallon	↓

Là aussi, l'évolution est non calculable si elle rencontre l'une des conditions évoquées plus haut.

(10) Eurostat, 2021, *Sustainable Development in the European Union, Monitoring report on progress towards the SDGs in an EU context*, 2021 Edition, Luxembourg.

Évolution des indicateurs de suivi des ODD

Le [tableau de synthèse](#) des indicateurs permet de conclure que **près de la moitié (48,6%) des indicateurs présentent une évolution favorable : 33,6% des indicateurs montrent un progrès significatif et 15,0% montrent un progrès modéré.**

La part d'indicateurs concernés par des tendances défavorables est moins importante : **25,7% présentent un éloignement significatif (11,5%) ou modéré (14,2%) par rapport à l'objectif chiffré ou à l'ODD.** Une évolution n'est pas calculable, avec les données disponibles actuellement, pour 25,7% des indicateurs.

SYNTHÈSE DES PROGRÈS DES INDICATEURS

ÉVOLUTION	NOMBRE D'INDICATEURS
↑	38 (33,6 %) · 21 avec valeur-cible · 17 sans valeur-cible
↗	17 (15,0 %) · 13 avec valeur-cible · 4 sans valeur-cible
↘	16 (14,2 %) · 10 avec valeur-cible · 6 sans valeur-cible
↓	13 (11,5 %) · 6 avec valeur-cible · 7 sans valeur-cible
✘	29 (25,7 %) · 24 avec valeur-cible · 5 sans valeur-cible
TOTAL	113 (100%) · 74 avec valeur-cible · 39 sans valeur-cible

En cohérence avec les travaux du Bureau fédéral du Plan, les 113 indicateurs sont répartis entre les **quatre composantes du développement durable : sociale, environnementale, économique et gouvernance.** Ces quatre composantes correspondent aux cinq domaines du préambule de la résolution de l'ONU sur les Objectifs de développement durable, à savoir : l'Humanité, la Planète, la Prospérité, la Paix et les Partenariats (connus comme les « 5 P » en anglais : People, Planet, Prosperity, Peace et Partnership). La composante sociale correspond au domaine « Humanité », la composante environnementale au domaine « Planète », la composante économique au domaine « Prospérité » et la composante « gouvernance » aux domaines « Paix et Partenariats ».

SYNTHÈSE DES PROGRÈS DES INDICATEURS PAR COMPOSANTE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

ÉVOLUTION	SOCIALE	ENVIRONNEMENTALE	ÉCONOMIQUE	GOUVERNANCE	TOTAL PAR ÉVOLUTION
↑	15	17	6	0	38
↗	7	9	1	0	17
↘	5	8	3	0	16
↓	11	1	1	0	13
✘	14	13	0	2	29
TOTAL	52	48	11	2	113

Parmi les 113 indicateurs sélectionnés, **85%** relèvent de la composante **sociale** ou **environnementale** du développement durable.

Pour la composante sociale, **42,3%** montrent une évolution favorable et **30,8%** montrent une évolution défavorable. Les tendances sont donc assez divergentes pour cette composante.

Pour la composante environnementale, le constat est un peu plus tranché puisque **54,2%** montrent une évolution favorable contre **18,7%** en évolution défavorable.

Concernant les composantes économiques et gouvernance, il est plus difficile de tirer des conclusions étant donné le nombre limité d'indicateurs s'y référant. Notons tout de même 7 indicateurs sur 11 sont en évolution favorable pour la composante économique.



06 COMMENT LES ÉMISSIONS DURABLES DE LA WALLONIE PARTICIPENT AU DÉVELOPPEMENT DES INDICATEURS DE SUIVI DES ODD

Dans ce rapport, la Wallonie a voulu mettre en cohérence les avancées apportées par la 3^{ème} stratégie de développement durable et les travaux des émissions durables, au vu de leur complémentarité.

Type d'indicateurs pour analyser l'impact des projets

Au sein des prochaines pages de ce rapport, deux types de tableaux sont présentés :

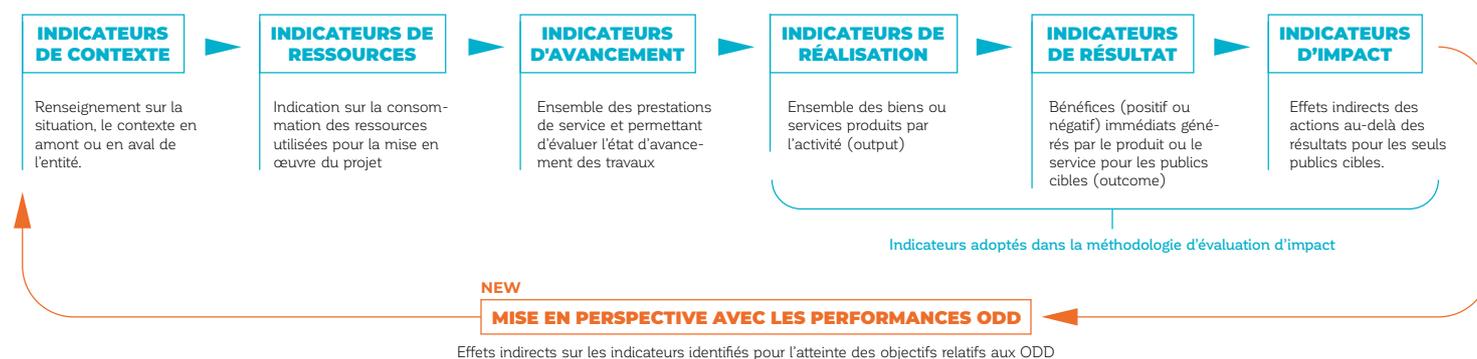
- 2 tableaux reprenant les **indicateurs « micro¹¹ »** classés en fonction des catégories environnementales ou sociales du cadre de référence des obligations durables de la Wallonie.
- 2 tableaux reprenant certains **indicateurs « macro¹² »** classés, eux aussi, en fonction des différentes catégories de ce cadre de référence. Classiquement, dans l'évaluation de politiques, de

programmes ou de projets publics, on distingue six types d'indicateurs « micro » présentés en bleu dans le graphique ci-dessous. Pour ses émissions durables, sociales et/ou vertes, la Wallonie s'appuie sur **les trois derniers types d'indicateurs (indicateurs de réalisation, de résultat et d'impact)** pour rendre compte de la mise en œuvre des projets financés et pour mesurer l'atteinte des objectifs assignés à ces projets, ainsi que leurs bénéfices environnementaux ou sociaux.

Les indicateurs « macro », quant à eux, sont les indicateurs de suivi des progrès de la Wallonie envers les 17 ODD (actualisés dans le 3^{ème} bilan des progrès de la Wallonie vers les Objectifs de Développement durable) mentionnés précédemment dans ce rapport. Parmi ces 113 indicateurs, une sélection a été effectuée pour ne retenir que ceux auxquels les projets éligibles au financement durable (via les émissions obligataires

durables de la Wallonie) peuvent contribuer. Ces indicateurs viennent désormais alimenter l'analyse d'impact des projets éligibles, avec pour objectif d'apporter un éclairage sur le contexte macro-économique régional dans lequel ils s'inscrivent.

De plus, afin d'illustrer ces nouvelles données reprises dans l'analyse d'impact des projets, ce rapport met en évidence **7 fiches-projets** qui ont été financés par les émissions de 2019 et 2020 pour lesquels les données des indicateurs de réalisation, de résultat et d'impact sont disponibles. L'objectif est d'observer les évolutions respectives de certains projets sélectionnés lors des émissions obligataires mentionnées ci-dessus.



(11) Il s'agit d'indicateurs de réalisation, de résultat et d'impact relatifs aux projets éligibles.

(12) Il s'agit d'une sélection d'indicateurs de suivi provenant des 113 indicateurs mis à jour de la 3^{ème} SWDD.

INDICATEURS PAR CATÉGORIES DÉFINIES DANS LE FRAMEWORK	INDICATEURS MICRO - AU NIVEAU DU PROJET		
	Indicateurs de réalisation	Indicateurs de résultat	Indicateurs d'impact
CATÉGORIES ENVIRONNEMENTALES			
Énergies renouvelables			
Production & utilisation de l'énergie	Capacité de production d'énergie renouvelable en MWh/GWh	Production annuelle d'énergie renouvelable en MWh/GWh	Estimation des émissions de CO ₂ évitées et des économies d'énergie (kWh)
Efficacité énergétique & bâtiments à faible émission de carbone			
Efficacité énergétique des habitations	Nombre d'infrastructures rénovées	Nombre de bénéficiaires	Estimation des émissions de CO ₂ évitées et des économies d'énergie (kWh)
Efficacité énergétique des infrastructures publiques et privées			
Mobilité durable			
Mobilité douce	Nombre de kilomètres équipés	Nombre de bénéficiaires	Estimation des émissions de CO ₂ évitées et des économies d'énergie (kWh)
Infrastructures de transports publics & multimodalité		Nombre de tonnes de marchandises supplémentaires transportées	
Infrastructures de transport de marchandises			
Économie circulaire			
Optimisation des chaînes de valeur	Nombre de projets financés	Nombre de produits et/ou services circulaires développés	Estimation des émissions de CO ₂ évitées et des économies d'énergie (kWh)
Gestion des déchets		Taux de réduction et de recyclage des déchets	
Alimentation durable			
Production alimentaire	Nombre de projets financés	Nombre de bénéficiaires	Part des zones d'agriculture biologique par rapport au total des zones agricoles (%)
Protection des ressources, territoire et biodiversité			
Gestion durable de l'eau	Volume des eaux usées et traitées (m ³)	Economie d'eau (m ³)	Réduction de la demande d'eau propre des ménages en m ³ /an
Conservation des terres & de la biodiversité	Nombre d'espaces verts améliorés Nombre de zones restaurées	Nombre de bénéficiaires	Nombre absolu d'espèces protégées dans la zone conservée avant et après le projet
Adaptation aux changements climatiques	Nombre d'infrastructures résilientes construites/restaurées		Réduction des pertes de terres/zones habitables dues aux inondations en km ²

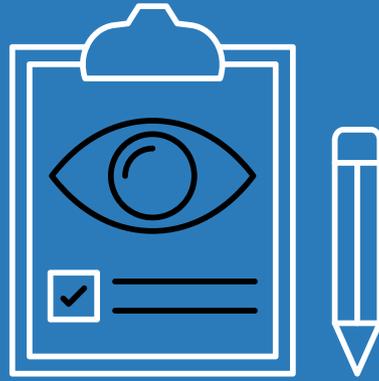
INDICATEURS PAR CATÉGORIES DÉFINIES DANS LE FRAMEWORK	INDICATEURS MICRO - AU NIVEAU DU PROJET		
	Indicateurs de réalisation	Indicateurs de résultat	Indicateurs d'impact
CATÉGORIES SOCIALES			
 Éducation & promotion de l'emploi			
Éducation	Nombre de cours de formation, de programmes éducatifs financés	Nombre de bénéficiaires par catégorie cible	Taux d'insertion socio-professionnelle et d'emploi
Promotion de l'emploi	Nombre de programmes de promotion de l'emploi financés		
 Insertion socio-économique et autonomisation			
Intégration sociale	Nombre de programmes/aides financés	Nombre de bénéficiaires par catégorie cible	Taux d'intégration sociale
Mesures exceptionnelles - Lutte contre la pandémie COVID-19	Nombre d'aides accordées en réponse à la crise sanitaire		Taux de maintien d'activité
 Accès au logement			
Augmentation de l'offre publique de logement social	Nombre de nouveaux logements sociaux	Nombre de bénéficiaires par catégorie ciblée	Pourcentage de revenu consacré au logement
Aide à l'accès au logement	Nombre d'aides d'accès au logement		
Aides à la rénovation des logements sociaux	Nombre d'aides à la rénovation		
 Accès aux infrastructures de base & aux services essentiels			
Accès aux infrastructures de bases	Nombre d'infrastructures de base financées	Nombre de bénéficiaires par catégorie ciblée	Taux d'espérance de vie
Accès aux services essentiels	Nombre de projets soutenus		
Mesures exceptionnelles - Lutte contre la pandémie COVID-19	Nombre d'aides accordées en réponse à la crise sanitaire		

BILAN DES ÉMISSIONS 2019 & 2020 - REVUE D'ALLOCATION BUDGÉTAIRE & ANALYSE D'IMPACT

INDICATEURS MACRO - AU NIVEAU DE LA RÉGION					
Cibles ODD	Indicateurs de suivi	Dernière valeur	Année de référence	Cible 2030	Évolution
 Énergies renouvelables					
9.4	Emissions des gaz à effet de serre du secteur industriel	10.724,2 kt éqCO ²	2021	7.872,50 kt éqCO ²	↑
13.2	Emissions totales de gaz à effet de serre	33.984 kt éqCO ²	2021	24.736 kt éqCO ²	↗
7.2	Part des énergies renouvelables dans la consommation finale brute d'énergie	13,90%	2020	28,00%	↑
7.3	Intensité énergétique	143,2 teP/ millions €	2020	*	↑
 Efficacité énergétique & bâtiments à faible émission de carbone					
11.1	Nombre de logements sociaux rénovés annuellement (cumul des rénovations depuis 2019)	20 649	2022	55 000	↑
 Mobilité durable					
9.1	Modes de transport des personnes, % parts modales, en nombre de déplacements, par les transports en commun	15,48%	2017	25,00%	↗
11.2	Part de la population domiciliée à proximité des transports en commun bien desservis	61,10%	2021	*	*
 Économie circulaire					
12.4	Gestion de déchets dangereux (part de déchets qui font l'objet d'une valorisation)	47%	2019	*	↑
12.4	Quantité de déchets classés dangereux	589 kt	2019	*	↗
12.2	Consommation intérieure des matières	59,51 millions de tonnes	2018	45,06 millions de tonnes	↓
12.5	Quantité de déchets ménagers et assimilés collectés	144,9 kg/habitant/an	2018	100 kg/habitant/an	↗
 Alimentation durable					
2.4	Nombre d'exploitations agricoles sous contrôle officiel bio	1 969	2021	4 720	↗
2.4	Nombre d'entreprises transformatrices de produits biologiques sous contrôle officiel bio	704	2021	1 490	↑
2.4	Part de l'agriculture biologique dans la surface agricole utile	12,40%	2021	30,00%	↑
12.2	Gaspillage alimentaire	17,40 kg/habitant/an	2018	*	*
 Protection des ressources, territoire et biodiversité					
6.4	Index d'exploitation de l'eau	3,70%	2020	Max 5 % chaque année	↑
15.1	Superficie des sites naturels protégés (part du territoire wallon)	1,61%	2022	5,00%	↗
15.2	Part des forêts publiques qui détiennent un label de certification de gestion durable	99%	2021	100,00%	↑
15.2	Part des forêts privées qui détiennent un label de certification de gestion durable	11,00%	2021	50,00%	↗
13.1	Part des nouvelles constructions dans les zones d'aléa inondations	5,20%	2021	*	↓
11.3	Superficie résidentielle par habitant	304,6 m ² /habitant	2022	*	↘
11.3	Rythme de l'artificialisation du territoire par an	12,94 km ² /an	2022	6 km ² /an	↘

BILAN DES ÉMISSIONS 2019 & 2020 - REVUE D'ALLOCATION BUDGÉTAIRE & ANALYSE D'IMPACT

INDICATEURS MACRO - AU NIVEAU DE LA RÉGION					
Cibles ODD	Indicateurs de suivi	Dernière valeur	Année de référence	Cible 2030	Évolution
 Éducation & promotion de l'emploi					
4.1	Taux d'abandon scolaire précoce chez les 18-24 ans	8,60%	2022	*	↑
4.3	Taux de participation à l'apprentissage et à la formation selon la région pour les personnes âgées de 25 à 64 ans, sur une période de référence de 12 mois (apprentissage formel ou information)	17,00%	2022	47,00%	↓
8.6	Part des jeunes non scolarisés et sans emploi ni formation (15-24 ans)	8,40%	2022	7,80%	↑
8.5	Taux d'emploi BIT des 20-64 ans	65,70%	2022	75,00%	↓
8.5	Taux de chômage des 15-64 ans	8,00%	2022	*	↑
 Insertion socio-économique et autonomisation					
1.3	Part des majeurs bénéficiaires de l'aide sociale	3,95%	2022	*	↓
10.4	Coefficient de Gini	0,242 (indice)	2021	0,25 (indice)	*
1.2	Taux de risque de pauvreté	17,80%	2021	*	*
1.2	Pourcentage de personnes présentant un risque de pauvreté ou d'exclusion sociale	25,80%	2021	13,25%	*
 Accès au logement					
7.1	Pourcentage de ménages en précarité énergétique	28,80%	2021	14,15%	*
11.1	Part de la population confrontée à des problèmes de logement humide	17,40%	2022	*	*
11.1	Nombre de logements sociaux rénovés annuellement (cumul des rénovations depuis 2019)	20 649	2022	55 000	↑
7.1	Part du budget des ménages wallons consacrés à l'énergie	5,60%	2019	*	↓
 Accès aux infrastructures de base & aux services essentiels					
7.1	Pourcentage de ménage en précarité énergétique	28,80%	2021	14,15%	*
6.1	Pourcentage des compteurs en défaut de paiement pour l'eau	8,00%	2022	*	↓
6.1	Part de compteurs à budget actifs en électricité suite à un défaut de paiement	3,80%	2021	*	↓
1.4	Taux de fracture numérique de 1 ^{er} degré des ménages (sans connections internet)	6,00%	2021	*	↑
1.2	Taux de privation matérielle et sociale	14,40%	2022	*	*
2.1	Taux de la population bénéficiaire de banques alimentaires	2,10%	2022	0,00%	↓
1.3	Part des ménages déclarant avoir dû postposer des soins de santé pour des raisons financières	12,80%	2018	0,00%	↓



07 FICHES PROJET PAR CATÉGORIE ÉLIGIBLE



EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS

Primes habitations

-  **Tout le territoire wallon**
-  **SPW** Territoire, Logement, Patrimoine, Énergie (TLPE)
-  **Budget renouvelé annuellement** par la Wallonie
-  **Plan Air Climat Énergie** (PACE)

Présentation du projet

Depuis plusieurs années et face à un parc immobilier de plus en plus vieux et présentant de faibles performances énergétiques, la Wallonie a décidé d'agir. Sa volonté est d'atteindre, d'ici 2050, le label de Performance Énergétique des Bâtiments (PEB) de niveau A en moyenne sur l'ensemble du parc de logements. Et participer ainsi aux objectifs européens à l'échéance 2050, à savoir réduire les émissions de gaz à effet de serre de 80 à 95% par rapport à leur niveau de 1990, tous secteurs confondus. Pour y parvenir, la Région offre la possibilité à ses habitants de bénéficier de primes pour améliorer la performance énergétique de leur habitation, avec l'obligation de réaliser un audit préalablement aux travaux de rénovation. Ces primes sont majorées en fonction du revenu de référence des ménages.

 **BROCHURE WALLORENO**



* Mesures en cours d'implémentation – chiffres non disponibles au moment de la publication

ALLOCATION BUDGÉTAIRE

Utilisation de fonds	Crédits engagés	Crédits liquidés	% d'allocation
Montant financé par l'émission durable 2019	21,4 millions €	21,4 millions €	100 %
Montant financé par l'émission durable 2020	25,9 millions €	25,9 millions €	100 %
Montant total financé par les émissions durables 2019 -2020	47,3 millions €	47,3 millions €	100 %

INDICATEURS D'IMPACT RELATIFS AU PROJET

Type d'indicateur	Indicateurs	Données 2021	Notice méthodologique
Indicateur de réalisation	Montant des primes audit octroyées	2.461.449,90 €	✘
	Montrant des primes travaux octroyées	15.136.378,68 €	
Indicateur de résultat	Nombre de dossiers traités – audit	6.565	48 % de bénéficiaires A-2
	Nombre de dossiers traités – travaux	1.740	21 % de bénéficiaires A-2
Indicateur d'impact	Estimation des économies d'énergie	n.d*	✘

MISE EN PERSPECTIVE AVEC LES PERFORMANCES ODD

Cible ODD visée	Indicateur de suivi	Dernière valeur	Cible 2030	Évolution vers la cible
13.2	Émissions de GES	37070 kt CO ₂ éq	21238kt CO ₂ éq	↗



MOBILITÉ DURABLE

Gare multimodale de Namur

- Namur**
- Opérateur du transport public (OTW) — TEC (nom commercial)
- Démarrage du projet en 2016 — Inauguration mars 2023
- 50 millions EUR**
- Stratégie Régionale de Mobilité**

Présentation du projet

Ce 1^{er} mars 2023 a eu lieu l'inauguration officielle de la nouvelle gare des bus de Namur. Ce projet a consisté en le renforcement et l'extension de la structure de la gare ferroviaire existante, la réalisation par-dessus celle-ci d'une gare des bus avec pont haubané pour y accéder, la modification des voiries d'accès et la rénovation de l'intérieur de la gare existante. Le but étant de bénéficier d'une gare 100% accessible à tous, y compris les personnes à mobilité réduite. Améliorer le confort et fluidifier les déplacements des voyageurs. La nouvelle passerelle de 250 mètres permet désormais aux bus d'accéder aux quais d'embarquement, tandis que les voyageurs peuvent y accéder par l'intérieur de la gare. En moyenne, plus de 3.000 personnes y défilent chaque jour. Ce chantier titanesque aura duré presque 8 ans.



ALLOCATION BUDGÉTAIRE

Utilisation de fonds	Crédits engagés	Crédits liquidés	% d'allocation
Montant financé par l'émission durable 2019	7,10 millions €	7,10 millions €	100 %
Montant financé par l'émission durable 2020	3,6 millions €	3,6 millions €	100 %
Montant total financé par les émissions durables 2019 -2020	10,7 millions €	10,7 millions €	100 %

INDICATEURS D'IMPACT RELATIFS AU PROJET

Type d'indicateur	Indicateurs	Données 2021	Données 2022	Notice méthodologique
Indicateur de réalisation	Pourcentage de quais accessibles aux PMR	100%	100%	✘
Indicateur de résultat	Nombre de bénéficiaires estimés	12.000 voyageurs/jour	12.000 voyageurs/jour	A-4
Indicateur d'impact	Estimation de la production électrique annuelle	n.d*	224 MWatt heure/an	C-2

MISE EN PERSPECTIVE AVEC LES PERFORMANCES ODD

Cible ODD visée	Indicateur de suivi	Dernière valeur	Cible 2030	Évolution vers la cible
9.1	Modes de transport des personnes, % parts modales, en nombre de déplacements, par les transports en commun	10%	20%	↑

*Donnée non disponible fin 2021.



PROTECTION DES RESSOURCES, TERRITOIRE & DE LA BIODIVERSITÉ

Modernisation du barrage de l'Ecluse d'Herinnes

📍 Barrage-écluse d'Herinnes (Hainaut)

🏠 SPW Mobilité et infrastructures

📅 Démarrage du projet en août 2019 — Inauguration en avril 2021

📺 Budget de 13.535.062 € (cofinancé par l'UE)

🌀 Projet Seine-Escaut Est (Haut-Escaut) – Mécanisme pour l'interconnexion en Europe

Présentation du projet

Ces travaux s'intègrent dans le projet européen « Seine-Escaut » visant à favoriser le transport fluvial en Europe grâce à une liaison à grand gabarit des bassins de la Seine et de l'Escaut.

Les principaux objectifs sont les suivants :

- Limitation des avaries et des risques d'inondations par toutes conditions météorologiques et hydrologiques
- Amélioration de la compétitivité par transport fluvial par rapport aux autres modes (poids-lourds principalement)
- Implantation d'une centrale hydroélectrique permettant de produire plus de 1.000 MWh/an d'électricité verte

Tout au long des travaux, une attention particulière est apportée à la préservation de la faune mais aussi à l'impact environnemental du projet qui sera monitoré (critères d'attribution des marchés publics et compensation des rejets polluants). **Ce marché public de travaux a d'ailleurs reçu en 2021 le [Prix de marché public le plus responsable](#) de Wallonie.**



ALLOCATION BUDGÉTAIRE

Utilisation de fonds	Crédits engagés	Crédits liquidés	% d'allocation
Montant financé par l'émission durable 2019	7,8 millions €	7,8 millions €	100 %
Montant financé par l'émission durable 2020	1,5 millions €	1,5 millions €	100 %
Montant total financé par les émissions durables 2019 -2020	9,3 millions €	9,3 millions €	100 %

INDICATEURS D'IMPACT RELATIFS AU PROJET

Type d'indicateur	Indicateurs	Données 2021	Données 2022	Notice méthodologique
Indicateur de réalisation	Nombre de nouvelles échelles à poisson	2	2	
	Volume de terres de déblais pour le creusement du nouveau chenal	49.814 m ³	78.332 m ³	✘
Indicateur de résultat	Niveau de flottaison moyen assuré dans le bief amont grâce au barrage	13,30 m	13,40 m	✘
	Niveau de flottaison moyen assuré dans le bief aval grâce au barrage	11,40 m	11,50 m	✘
Indicateur d'impact	Estimation de la production électrique annuelle de la future centrale hydroélectrique	1.000 MWh	1.000 MWh	C-2

MISE EN PERSPECTIVE AVEC LES PERFORMANCES ODD

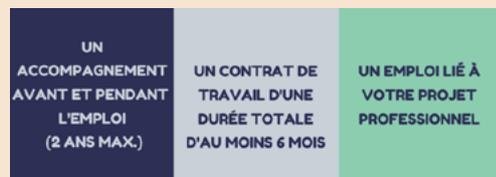
Cible ODD visée	Indicateur de suivi	Dernière valeur	Cible 2030	Évolution vers la cible
13.2	Émissions de GES	33,984 kt CO ₂ éq	24.736 kt CO ₂ éq	↗



ÉDUCATION & PROMOTION DE L'EMPLOI

Dispositif MIRE (Missions régionales pour l'emploi)

- 📍 **Tout le territoire wallon**
- 🏠 FOREM
- 📅 budget renouvelé annuellement par la Wallonie
- 🌀 Plan wallon de lutte contre la pauvreté (PWLCP)



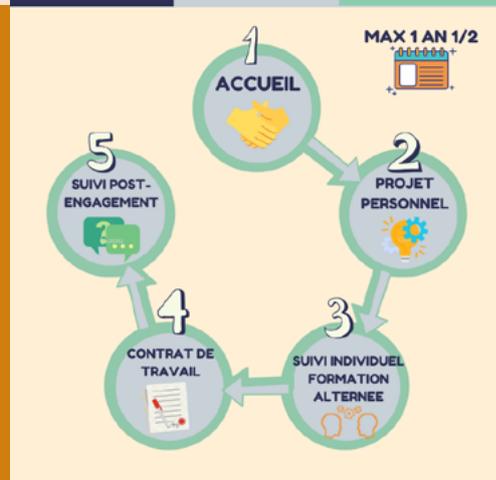
Présentation du projet

Les missions régionales pour l'emploi (MIRE) mettent en œuvre des actions d'accompagnement vers et dans l'emploi à destination du public éloigné de l'emploi (jobcoaching, formations alternées, séquences d'ajustement).

Les MIRE réalisent le matching entre les profils des candidats qu'elles préparent au mieux à leur futur emploi et la demande des entreprises avec lesquelles elles négocient les conditions favorables à l'intégration du nouveau travailleur. Un suivi en emploi durant le premier semestre de l'engagement renforce l'efficacité de leurs actions. Il permet de pérenniser l'emploi en anticipant les risques éventuels liés à la reprise d'une activité professionnelle et à la gestion des ressources humaines.

Elles proposent un accompagnement individualisé vers et dans l'emploi, au bénéfice des futurs travailleurs et des entreprises, des actions de formation en partenariat avec des opérateurs qualifiants et des séquences d'ajustement privilégiant l'immersion en entreprise.

🔗 DISPOSITIF MIRE



ALLOCATION BUDGÉTAIRE

Utilisation de fonds	Crédits engagés	Crédits liquidés	% d'allocation
Montant financé par l'émission durable 2019	15,3 millions €	15,3 millions €	100 %
Montant financé par l'émission durable 2020	9,4 millions €	9,4 millions €	100 %
Montant total financé par les émissions durables 2019 -2020	9,4 millions €	9,4 millions €	100 %

INDICATEURS D'IMPACT RELATIFS AU PROJET

Type d'indicateur	Indicateurs	Données 2021	Données 2022	Notice méthodologique
Indicateur de réalisation	Nombre de centres MIRE	11	11	*
Indicateur de résultat	Nombre de demandeurs d'emploi pris en charge	5.053	5.021	A-5
Indicateur d'impact	Nombre de demandeurs d'emploi mis à l'emploi	2.650	1.920	A-5

MISE EN PERSPECTIVE AVEC LES PERFORMANCES ODD

Cible ODD visée	Indicateur de suivi	Dernière valeur	Cible 2030	Évolution vers la cible
11.1	Taux d'emploi BIT des 20- 64 ans	65,70%	75 %	↘



INSERTION SOCIO-ÉCONOMIQUE & AUTONOMISATION

Services d'insertion sociale

- 📍 **Tout le territoire wallon**
- 🏠 SPW Intérieur et Action Sociale (IAS)
- 📄 budget renouvelé annuellement par la Wallonie
- 🌀 Plan wallon de lutte contre la pauvreté (PWLCP)

Présentation du projet

Les services d'insertion sociale sont des associations ou institutions accomplissant des actions collectives ou communautaires d'insertion sociale à l'attention des personnes en situation d'exclusion. Ces actions sont menées cumulativement par le biais : d'un travail de groupe mobilisant les ressources tant collectives qu'individuelles; de la mise en œuvre de moyens permettant de faire face aux problèmes liés à la précarité; de l'élaboration d'outils indispensables à l'exercice des droits reconnus par l'article 23 de la Constitution; de l'aide à des projets collectifs initiés par les personnes en situation d'exclusion; d'un accompagnement social individuel complémentaire au travail social collectif; de la création de liens sociaux diversifiés, notamment d'ordres intergénérationnel et interculturel.



ALLOCATION BUDGÉTAIRE

Utilisation de fonds	Crédits engagés	Crédits liquidés	% d'allocation
Montant financé par l'émission durable 2019	4,1 millions €	4,1 millions €	100 %
Montant financé par l'émission durable 2020	*	*	*
Montant total financé par les émissions durables 2019 -2020	4,1 millions €	4,1 millions €	100 %

INDICATEURS D'IMPACT RELATIFS AU PROJET

Type d'indicateur	Indicateurs	Données 2021	Données 2022	Notice méthodologique
Indicateur de réalisation	Nombre de services d'insertion	86	86	*
Indicateur de résultat	Nombre de bénéficiaires	2962 : de 18 à 24 ans - 301 de 25 à 44 ans - 1270 de 45 à 67 ans - 1391	3274 : de 18 à 24 ans - 308 de 25 à 44 ans - 1370 de 45 à 67 ans - 1596	A-10
Indicateur d'impact	Difficilement quantifiable	*	*	*

MISE EN PERSPECTIVE AVEC LES PERFORMANCES ODD

Cible ODD visée	Indicateur de suivi	Dernière valeur	Cible 2030	Évolution vers la cible
10.4	Coefficient de Gini	0,242 (indice)	0,25 (indice)	↗



ACCÈS AU LOGEMENT

Subventions aux propriétaires pour travaux de réhabilitation

📍 Tout le territoire wallon

- 🏠 FLFNW (Fonds du Logement des familles nombreuses de Wallonie)
- 📅 budget renouvelé annuellement par la Wallonie
- 🌀 Plan wallon de lutte contre la pauvreté (PWLCP)

📄 **RAPPORT D'ACTIVITÉ FLFNW (2022)**

Présentation du projet

Des financements sont octroyés par le FLFNW aux propriétaires qui rénovent des logements inoccupés et confient en gestion à une OFS (Organismes de logement à finalité sociale). Ces aides prennent la forme combinée de prêt à taux zéro et de subvention afin de lutter contre l'inoccupation immobilière. Ces nouveaux logements sont mis à disposition de familles nombreuses en état de précarité ou à revenus modestes et leur offrent une réelle opportunité de louer un logement de qualité avec un loyer adapté à leurs ressources.

Par ailleurs, les inondations de juillet ont jeté de nombreux ménages à la rue, suscitant une mobilisation générale pour trouver des centaines de solutions d'hébergement en urgence. Sur proposition du Fonds, le Gouvernement wallon a pris, le 12 août 2021, un arrêté dérogatoire relatif au dispositif des prêts et subventions. Tout propriétaire qui met son bien à disposition pour reloger un ménage sinistré peut obtenir une aide de 30.000 EUR, financée pour moitié sous forme d'une subvention et pour la seconde moitié sous forme d'un prêt à 0 %. Cette aide est destinée à financer les travaux nécessaires à l'occupation rapide des lieux. La liste des travaux jugés essentiels pour assurer la sécurité des occupants a été dressée par le Fonds. Dans ce cas, la durée de la mise en gestion est de 2 ans, où jusqu'au complet remboursement du prêt.



ALLOCATION BUDGÉTAIRE

Utilisation de fonds	Crédits engagés	Crédits liquidés	% d'allocation
Montant financé par l'émission durable 2019	1,5 millions €	1,5 millions €	100 %
Montant financé par l'émission durable 2020	0,8 million €	0,8 million €	100 %
Montant total financé par les émissions durables 2019 -2020	2,3 millions €	2,5 millions €	100 %

INDICATEURS D'IMPACT RELATIFS AU PROJET

Type d'indicateur	Indicateurs	Données 2021	Données 2022	Notice méthodologique
Indicateur de réalisation	Montants des financements octroyés pour travaux	3.818.200€	3.426.150€	✘
Indicateur de résultat	Nombre de logements financés	47	45	A-2
Indicateur d'impact	Nombre de bénéficiaires relogés	108	✘	A-7

MISE EN PERSPECTIVE AVEC LES PERFORMANCES ODD

Cible ODD visée	Indicateur de suivi	Dernière valeur	Cible 2030	Évolution vers la cible
11.1	Nombre de logements sociaux rénovés annuellement (cumul des rénovations depuis 2019)	20.649	55.000	↑





ACCÈS AUX SERVICES DE BASE ET AUX INFRASTRUCTURES

Programme d'action préventive en matière d'énergie (PAPE)

📍 **Tout le territoire wallon**

🏠 SPW TLPE

📅 budget renouvelé annuellement par la Wallonie

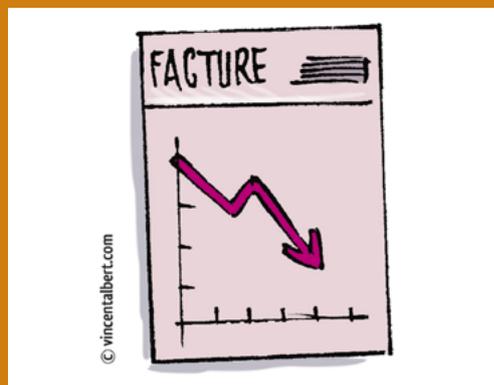
🌀 Plan wallon de lutte contre la pauvreté (PWLCP)

🔗 **PORTAIL PAPE**

Présentation du projet

Depuis 2004, les CPAS bénéficient de subsides régionaux pour initier des plans d'action préventive en matière d'énergie. L'objectif de ces plans est d'accompagner les ménages en difficulté dans l'amélioration de leur gestion énergétique en vue de mieux maîtriser leur consommation et réduire leur facture d'énergie. Les actions à mener dans le cadre de ce programme portent sur :

- Un suivi individualisé des ménages précarisés bénéficiaires (bilan énergétique du ménage, conseils et informations, accompagnement du ménage dans la mise en œuvre de solutions identifiées)
- Des visites à domicile
- Des séances d'informations et de sensibilisation à destination du public-cible



ALLOCATION BUDGÉTAIRE

Utilisation de fonds	Crédits engagés	Crédits liquidés	% d'allocation
Financement des dépenses 2019	0,9 million €	0,9 million €	100 %
Financement des dépenses 2020	0,6 million €	0,6 million €	100 %
Montant financé par ED 2020	1,5 millions €	1,5 millions €	100 %

INDICATEURS D'IMPACT RELATIFS AU PROJET

Type d'indicateur	Indicateurs	Données 2021	Données 2022	Notice méthodologique
Indicateur de réalisation	Nombre d'aides octroyées	698.252,31 €	101.679,98 € *	✖
Indicateur de résultat	Nombre de suivis individualisés	4.348	6.331	A-1
Indicateur d'impact	Difficilement quantifiable	✖	✖	✖

MISE EN PERSPECTIVE AVEC LES PERFORMANCES ODD

Cible ODD visée	Indicateur de suivi	Dernière valeur	Cible 2030	Évolution vers la cible
7,1	Pourcentage de ménage en précarité énergétique	28,30%	14,15%	✖

*Montant partiel. Les données nécessaires ne sont actuellement pas entièrement disponibles.



ANNEXES

ANNEXE I
NOTICE MÉTHODOLOGIQUE

Méthodologies relatives aux indicateurs de résultat	
Nombre de bénéficiaires concernés par le projet	
Notice méthodologique	Types de bénéficiaires
A-1	Personnes à mobilité réduite (les utilisateurs de chaises roulantes, les personnes déficientes visuelles, auditives, intellectuelles, les personnes s'appuyant sur des cannes, les personnes âgées, les personnes de taille inhabituelle (enfants, personnes en surpoids...), les futures mamans, les parents avec landau, les personnes cardiaques, les personnes atteintes d'insuffisance respiratoire... sont tous des personnes à mobilité réduite).
A-2	Personnes issues des deux catégories de revenus imposables les plus basses, c'est-à-dire des revenus imposables inférieurs à : - Catégorie 1 : 23.000,00 EUR/an ; - Catégorie 2 : 32.700,00 EUR/an..
A-3	Personnes issues des quatre catégories de revenus imposables les plus basses, c'est-à-dire des revenus imposables inférieurs à 97.700,00 EUR/an
A-4	Estimation de la fréquentation du transport public collectif
A-5	Demandeurs d'emploi
A-6	Habitants protégés des aléas d'inondation
A-7	Logements soutenus par le projet, multiplié par la taille moyenne des ménages en Wallonie (2,3 par logement; source IWEPS)
A-8	Primo-arrivants (toute personne étrangère qui séjourne en Belgique depuis moins de trois ans et qui dispose d'un titre de séjour de plus de trois mois, à l'exception des citoyens de l'un des Etats membres de l'Union européenne, de l'espace économique Européen, de la Suisse et des membres de leur famille)
A-9	Personnes bénéficiant du droit à l'intégration sociale (conditions disponibles via le lien suivant : https://www.socialsecurity.be/citizen/fr/aide-cpas/aide-financiere/droit-a-l-integration-sociale)
A-10	Personnes confrontées à des difficultés sociales telles que l'isolement, aucun accès à l'emploi et à la formation, un revenu modeste (RIS), etc.
A-11	Personnes sans abris ou habitant dans un logement reconnu insalubre
A-12	Personnes en surendettement
A-13	Travailleurs, étudiants qui suivent une formation afin d'améliorer leurs compétences dans un domaine spécifique
A-14	Organismes qui entreprennent dans la lutte contre les changements climatiques ou dans la lutte contre la pauvreté
Nombre de tonnes de marchandises supplémentaires transportées	
B-1	Estimation du shift modal en fonction des objectifs définis par la Région Wallonne (33,9 Mt pour 2050 contre 13,4 Mt en 2007)
Méthodologies relatives aux indicateurs d'impact	
Émissions de CO2 évitées par le projet	
C-1	Soustraction entre les émissions de CO ₂ prévisionnelles effectuées dans un scénario de référence et les émissions de CO ₂ prévisionnelles dans un scénario avec mise en service du projet
C-2	Données communiquées par le maître d'ouvrage estimées sur une base ex-ante

ANNEXE II
BIBLIOGRAPHIE

Rapports

Bilan des émissions 2019 & 2020, [Revue d'allocation budgétaire et analyse d'impact](#), 48 p.

[Bilan des progrès : Où en est la Wallonie par rapport aux Objectifs de développement durable ?](#), 252 p.

[Cadre de référence des obligations vertes, sociales et durables](#), 2021, Namur, 17 p.

Cabinet du Secrétaire d'Etat belge à la Relance et aux Investissements Stratégiques, 2021, [Plan national pour la reprise et la résilience](#), Bruxelles, 690 p.

FLFNW, 2022, [Rapport d'activité 2022](#), Charleroi, p.110

Gouvernement wallon, 2019, [Déclaration de Politique Régionale \(2019-2024\)](#), Namur, 122 p.

Gouvernement wallon, 2021, [Plan de relance de la Wallonie](#), Namur, 269 p.

ICMA, 2021, [Green Bond Guidelines Voluntary Process Guidelines for Issuing Social Bonds](#), Paris, 10 p.

ICMA, 2021, [Social Bond Guidelines Voluntary Process Guidelines for Issuing Social Bonds](#), Paris, 5 p.

ICMA, 2021, [Sustainability Bond Guidelines](#), Paris, 5 p.

SPW, 2023, [2^e rapport de responsabilité sociétale du SPW](#), Namur, 58 p.

SPW, 2020, [Rapport d'allocation budgétaire et d'analyse d'impact de l'émission durable de 2019](#), Namur, 58 p.

SPW, 2022, [3^{ème} Stratégie wallonne de développement durable](#), Namur, 80 p.

SPW, 2021, [Rapport d'allocation budgétaire et d'analyse d'impact de l'émission durable de 2020](#), Namur, 80 p.

SPW, 2016, [2^{ème} Stratégie wallonne de développement durable](#), Namur, 67 p.

Vigeo Eris, 2021, [Second party opinion on the sustainability of the Walloon Region's Sustainable Bond](#), Paris, 34p.

Sites internet

[Information sur le dispositif MIRE](#)

[Informations sur le programme PAPE](#)

Informations sur les primes Habitations : [Walloreno](#) (wallonie.be)

[Site web Développement durable](#)

TEXTES

SPW – Finances – Cellule Gestion de la Dette

SPW Secrétariat général – Direction du Développement durable

CONCEPTION ET RÉALISATION GRAPHIQUE

Debie Graphic Design - www.debie.com

ILLUSTRATIONS

Photos : © Shutterstock

CONTACTS POUR EN SAVOIR PLUS

Cellule Gestion de la Dette

Boulevard du Nord 8

5000 Namur

financement@spw.wallonie.be

Direction du Développement durable

Place Joséphine Charlotte 2

5100 Namur

developpement.durable@spw.wallonie.be

ÉDITEUR RESPONSABLE

Sylvie Marique, Secrétaire générale du SPW

ISNN

2795-7535 (N)

Droits de traduction et de reproduction réservés pour tous pays.
Toute reproduction, même partielle du texte ou de l'iconographie
de cet ouvrage est soumise à l'autorisation écrite de l'éditeur



**Wallonie
service public
SPW**